

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 224/2019
Date: 6 mars 2019
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2019.POMGS.1
Classification: Non classifié

Fonds de loterie: approbation des comptes annuels 2018

1. Objet

Les comptes annuels du Fonds de loterie ont bouclé le 31 décembre 2018 sur un solde de 103 860 100,34 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (72 763 416,20 CHF), l'avoir net s'élève à 31 096 684,14 francs.

Dans son rapport de révision du 5 février 2019, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des comptes annuels 2018 et recommande de les approuver.

2. Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 39 et 46, alinéa 1
- Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520), article 32
- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), article 34, alinéa 2, lettre a
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité franco-phone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), article 20, alinéa 1

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de la police et des affaires militaires, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2018 du Fonds de loterie.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier :

Auer



Destinataire

- Grand Conseil